

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 août 2020

CP2020_08_34
id. 5292

Le 25 août 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à M. ASTRUC), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Sont absents :

M. WEILL

Le quorum légal est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION ET TARIFICATION 2020-2021 DE L'ESPACE DES AUGUSTINS

L'espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale. Depuis 2015, l'espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

I – RAPPEL DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'espace des Augustins en direction du jeune public et du tout public.

L'identité de l'espace des Augustins est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière bi-partite, le Département agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent Tarn-et-Garonne arts et culture (ex association départementale pour le développement des arts en Tarn-et-Garonne) et les partenaires de la politique culturelle départementale (Confluences, direction des services départementaux de l'éducation nationale, espace Bourdelle, association « Pas Sans Toi » ...).

Depuis la saison 2019-2020, les programmations sont caractérisées par une augmentation des actions proposées uniquement à l'initiative de l'espace des Augustins qui devient de ce fait le programmateur majoritaire de ce lieu.

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques. Cet espace n'est pas un espace de diffusion en tant que tel, mais de sensibilisation aux arts faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

Les manifestations qui se déroulent à l'espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – LA SAISON 2020-2021

A/ - LA PROGRAMMATION

Cette nouvelle édition fêtera les 10 ans d'existence de l'espace des Augustins et sera donc particulièrement remarquable. Deux programmes, correspondant aux deux parties de la saison (d'octobre à janvier et de février à fin juin) seront réalisés, d'une part pour susciter la curiosité des spectateurs et « coller » ainsi à l'actualité, d'autre part pour pallier d'éventuels ajustements liés à la crise sanitaire.

Il est rappelé qu'il a été approuvé, lors du vote du budget primitif 2020, un coût global de prestations de service de 53 000 €, en augmentation substantielle par rapport aux années précédentes (38 000 €) pour marquer les 10 ans de fonctionnement de l'établissement recevant du public.

Il est proposé de prendre connaissance de la première partie de la saison, soit d'octobre 2020 à janvier 2021.

B/ - LA TARIFICATION

Comme chaque année, il convient d'évoquer la tarification applicable aux spectateurs ainsi qu'aux mises à disposition de l'espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations.

1°) - Tarifs des spectacles :

Ceux-ci s'adossent aux principes entérinés par l'Assemblée départementale ci-dessous rappelés :

- gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;

- application, pour la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes gérées par Tarn-et-Garonne arts et culture d'un tarif spécifique :

- pour les séances scolaires : 4 € par élève ;
- pour les séances tout public : 8 € par adulte et 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

Parmi les manifestations prévues dans cette première partie de programmation 2020-2021, les autres spectacles payants pourront se voir appliquer les tarifs habituels (10 € pour le tarif plein, 8 € pour le tarif réduit).

Toutefois, afin de valoriser certaines programmations haut de gamme dont la renommée entraîne un prix de cession de spectacle élevé, il est proposé, conformément à l'avis de la 9^{ème} commission (culture et patrimoine), la création d'un troisième tarif à 18 € qui sera appliqué à deux spectacles :

DATE	SPECTACLE	PRIX
11/12/20	Théâtre : <i>Eric Métayer</i>	- tarif plein adulte : 18 € ; - tarif réduit : 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes de moins de 25 ans ; titulaires de la carte CEZAM) ; - gratuité pour les moins de 12 ans.
17/12/20	Danse : <i>Flamenco Lucia Alvares</i>	- tarif plein adulte : 18 € ; - tarif réduit ; 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes de moins de 25ans ; titulaires de la carte CEZAM) ; - gratuité pour les moins de 12 ans.

2°) Tarifs de mises à disposition de l'établissement recevant du public « espace des Augustins » :

Conformément à la délibération de la commission permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'espace des Augustins s'effectue selon les règles ci après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Département pourra ponctuellement, sur décision de Monsieur le Président, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition dans les conditions suivantes :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;
- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en termes de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

Cette possibilité ne saura être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans, quels qu'ils soient.

Les tarifs consentis dans ce cadre sont variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle : 1 200 € ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition : 600 € ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition : 2000 € ;
- heure de régisseur : 22 €.

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Département, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué aux mêmes conditions d'utilisation que celles susvisées.

À noter que la mise à disposition de l'espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement ;
- l'association Tarn-et-Garonne arts et culture.

S'agissant de l'association Culture du Cœur, créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes, elle bénéficie traditionnellement de 4 places gratuites par spectacle payant de l'espace des Augustins, mesure qu'il est proposé de renouveler pour la saison 2020-2021.

Enfin, il est proposé également de renouveler le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € appliqué aux réservations faites par les établissements scolaires pour des actions jeunes publics. Cette caution garantira la venue de la classe à la manifestation et contribuera à l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la 9ème commission culture et patrimoine, formulé le 8 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la première partie du programme de la saison 2020-2021 de l'espace des Augustins, tel que présenté en annexe ;
- Approuve l'ensemble des tarifs et conditions particulières de tarification applicables aux spectacles programmés et aux mises à disposition de l'espace des Augustins pour la saison 2020-2021 ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC